



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/etre-un-enfant-de-famille-pauvre.html>

Etre un enfant de famille pauvre en Belgique

- Nos publications - Pauvreté et mendicité -

Date de mise en ligne : août 2007

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Les chiffres de l'UNICEF indiquent que, à travers le monde, un enfant sur deux vit dans la pauvreté voire l'extrême pauvreté. Mais ces situations sont loin d'être réservées aux pays émergents et en voie de développement : elles sont devenues réalité dans les sociétés d'abondance et dans de nombreux pays européens. Qui plus est, partout, la proportion d'enfants vivant en situation de précarité est en hausse.

Or, la pauvreté met en péril chacun des droits de l'enfant énoncés dans la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant³, qui est d'application en Belgique depuis le 15 janvier 1992. Ces droits fondamentaux peuvent être résumés comme suit : la survie et la protection contre les mauvais traitements, le développement au sens large (dont l'éducation et les loisirs), la non-discrimination et la participation. La pauvreté constitue donc ce que l'on appelle une matière transversale : elle illustre la nature multidimensionnelle des menaces qui pèsent sur les enfants (mauvaise santé, discrimination, non-participation, non accès à l'éducation, etc.). Qui plus est, chaque privation exacerbe les effets des autres menaces, et lorsque deux d'entre elles voire trois conjuguent leurs effets, l'impact sur la vie des enfants est catastrophique.

D'une manière générale, de nombreuses études montrent que les enfants sont les premières victimes de la pauvreté, et que les enfants pauvres constituent sans aucun doute un groupe des plus vulnérables dans le monde. En Belgique aussi.

Pour ces motifs, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a souhaité poursuivre sa réflexion sur la situation des enfants les plus pauvres en Belgique, en articulant son propos autour des droits de l'enfant⁶. La présente analyse propose une synthèse de nos réflexions. Elle est constituée de trois parties. Pour commencer, nous donnons quelques chiffres susceptibles d'éclairer le lecteur sur la pauvreté des enfants en Belgique. Ensuite, nous synthétisons les « non-droits » des enfants vivant en situation de précarité. Dans un troisième temps, avant de conclure, nous revenons sur ce qui caractérise la vulnérabilité des enfants pauvres : une discrimination générale, une évolution de la législation assez peu en adéquation avec la réalité du terrain, et un manque de données.

(Extrait de l'introduction)